



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/78  
11 décembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement  
Onzième session  
Genève, 19-23 février 2007  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS  
CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION  
À SA DIXIÈME SESSION**

Établi par le secrétariat de la CNUCED

**Résumé**

Les lignes directrices adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-neuvième session extraordinaire (TD/B(S-XIX)/4) précisent que l'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées.

Le présent rapport fait donc le point des mesures prises par la CNUCED en application des décisions et des recommandations concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa dixième session. Il porte sur l'action menée dans les trois grands domaines suivants: amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) par le renforcement des capacités productives, efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international, les TIC et le commerce électronique au service du développement.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES .....	3
II. EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL.....	7
III. LES TIC ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT .....	13

## INTRODUCTION

1. Le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa dixième session (TD/B/COM.3/76) contenait un certain nombre de recommandations adressées à la CNUCED. Ces recommandations et conclusions concertées ainsi que les mesures prises pour y donner suite sont présentées ci-après.

### I. AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

#### Recommandation

2. *La Commission prie le secrétariat de la CNUCED de continuer d'étudier les politiques qui contribuent au développement des entreprises dans les pays en développement, y compris celles qui combinent vocation exportatrice et stratégies actives axées sur l'offre, en vue de promouvoir l'investissement, le transfert de technologie, l'entrepreneuriat et la consolidation des chaînes de production, de sorte que ces entreprises puissent affronter durablement avec succès la concurrence sur les marchés internationaux et que se créent des capacités nouvelles et dynamiques propices à une synergie interne entre une croissance tirée par les exportations et l'économie nationale.*

#### Mesures prises

3. Une Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives s'est tenue à Genève du 4 au 6 septembre 2006, qui a été consacrée au développement et à l'utilisation effective des capacités productives; les participants ont mis l'accent sur les contraintes pesant sur le renforcement de ces capacités, le rôle des politiques de concurrence pour les entreprises, les partenariats public/privé et la coopération internationale, et le rôle des assurances. Les experts ont souligné que la capacité des pays en développement de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux était compromise par des contraintes pesant sur l'offre et la production, et que la CNUCED devrait participer activement à l'élaboration de l'initiative de l'Aide pour le commerce. Les contraintes étaient notamment les suivantes: environnement commercial inadéquat, faiblesse du secteur des entreprises, appui institutionnel insuffisant au développement de ce secteur, manque de ressources en général, y compris une pénurie d'entrepreneurs et de professionnels qualifiés. Le document d'information générale (TD/B/COM.2/EM/19/2) et le rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.2/EM/19/3) ont été mis à la disposition de la Commission.

4. Une Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options concernant la promotion de relations entre PME et STN a été organisée à Genève du 6 au 8 novembre 2006, qui a été consacrée au rôle des pouvoirs publics, aux principales motivations, aux facteurs de succès, aux meilleures pratiques, aux options et aux mesures d'appui concernant la mise en œuvre de programmes de relations interentreprises visant à renforcer les capacités productives des pays en développement et à faciliter et promouvoir la croissance des entreprises de ces pays. Le document d'information générale (TD/B/COM.2/EM/28/2) et le rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.2/EM/28/3) ont été mis à la disposition de la Commission.

## Recommandation

5. *La Commission demande à la CNUCED d'entreprendre des travaux de recherche et d'analyse et de fournir une assistance technique et des conseils en réponse aux besoins et aux priorités de développement des pays bénéficiaires, afin de contribuer à renforcer le secteur des entreprises et les capacités de production des pays en développement, l'objectif étant d'améliorer la compétitivité des PME, de faciliter leur participation aux chaînes de valeur internationales et d'accroître les avantages potentiels de l'IED pour le développement. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur l'internationalisation des entreprises en vue de mettre en évidence les meilleures pratiques transposables pour accroître la compétitivité des PME, y compris par l'établissement de liens avec des filiales étrangères, par une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales et par la réalisation d'investissements à l'étranger. Elle devrait également poursuivre les importants travaux qu'elle mène sur le renforcement des capacités entrepreneuriales, en particulier le programme EMPRETEC.*

## Mesures prises

### *Relations interentreprises*

6. Au Brésil, la CNUCED exécute un projet sur la promotion de la coopération interentreprises dans le Nordeste, conjointement avec GTZ-Brazil, la Fondation Dom Cabral et l'Institut Ethos, avec un financement du Gouvernement allemand. Ce projet encourage l'établissement de relations interentreprises durables dans la région et apporte des conseils aux administrations régionales et fédérales sur les politiques à mener à cet effet. Il a jusque-là profité à de petites et moyennes entreprises fournisseurs de sociétés transnationales (STN) telles que BASF, Philips, Lyondell, Veracel, Bosch, Gerdau et Suzanno Chemicals. D'autres STN souhaitent s'associer au projet. Des accords de coopération ont été signés avec le Ministère brésilien de l'industrie et du commerce, ainsi qu'avec SEBRAE Nacional, pour assurer la coordination de ces activités au Brésil. La CNUCED et la Fondation Dom Cabral finalisent actuellement le volet conseil du projet et prévoient d'organiser des ateliers pratiques en 2007. Des experts brésiliens et le directeur du projet ont participé à la réunion d'experts sur l'établissement de relations interentreprises, à Genève, à laquelle ils ont apporté une contribution concernant les meilleures pratiques au niveau opérationnel.

7. En Ouganda, la CNUCED et le PNUD soutiennent un programme de promotion de relations interentreprises actuellement exécuté par Enterprise Uganda en collaboration avec l'Autorité ougandaise pour l'investissement, avec un financement du Gouvernement suédois. Le principal objectif du projet est de promouvoir des partenariats durables et mutuellement bénéfiques entre des filiales de STN et de grandes entreprises locales, d'une part, et, d'autre part, des PME, de façon à accroître les capacités productives, l'efficacité et la compétitivité des entreprises, ainsi que la durabilité de leurs relations. Enterprise Uganda sert d'intermédiaire, facilite la mise en place des relations interentreprises, et définit les déficits de capacité des PME. Il veille également au transfert de technologie et de savoir-faire, y compris l'encadrement et le «mentorat» des PME par les STN, et facilite l'accès aux marchés et aux sources de financement. L'expérience acquise montre que, en dépit des contraintes pesant sur les capacités productives des PME, les STN sont disposées à enrichir leurs relations avec les PME et à les transformer en relations durables, à condition que les PME s'engagent à remédier à leurs carences en matière

d'organisation commerciale et à améliorer leurs compétences. Depuis le lancement du projet, les résultats suivants ont été obtenus:

- Uganda Breweries contribuera à l'amélioration des compétences des membres de l'Association des producteurs d'orge de l'est de l'Ouganda, ce qui profitera à plus de 2 000 agriculteurs;
- Dans l'ouest de l'Ouganda, Kinyara Sugar Works Ltd et Kinyara Sugarcane Growers Ltd ont signé un accord visant à renforcer leurs relations, ce qui profitera à quelque 2 500 agriculteurs locaux;
- Deux compagnies de services de téléphone ont signé un accord pour la modernisation de leur réseau de distribution;
- Le plus grand promoteur immobilier du pays a signé un accord par lequel il s'engage à apporter un appui à 15 fournisseurs locaux.

8. Au Viet Nam, un mémorandum d'accord pour la création et le renforcement de relations entre filiales étrangères et PME locales a été signé entre la CNUCED, le Royal Melbourne Institute of Technology International University Viet Nam (RMIT Viet Nam) et le Centre de promotion des investissements du Nord Viet Nam sous l'égide de l'Agence vietnamienne pour les investissements étrangers.

#### *Chaînes de valeur*

9. Un projet de recherche conjoint CNUCED-Université de Fribourg-OCDE sur le renforcement du rôle des PME dans les chaînes mondiales de valeur a été lancé en 2006. Les travaux de recherche porteront sur la diversité des atouts, des opportunités, des vulnérabilités et des risques que présentent les PME qui font partie de chaînes de valeur ou coopèrent avec de grandes entreprises. Ils devraient permettre de déterminer des politiques efficaces ciblant des PME indépendantes dans les pays développés et les pays en développement, intégrées à des chaînes internationales de valeur. En 2005, trois études de cas sur des entreprises et des pays en développement ont été réalisées (Tata Motors en Inde, Toyota en Afrique du Sud, et Volkswagen au Mexique).

#### *EMPRETEC*

10. De nouvelles initiatives, des débats intergouvernementaux et l'expansion du réseau EMPRETEC ont renforcé le profil de ce programme.

11. La treizième Réunion de directeurs EMPRETEC (Genève, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2006) a été consacrée à la définition et à la valorisation du programme, à l'étude d'idées sur les moyens d'améliorer la viabilité des centres EMPRETEC, aux moyens de communication et de collaboration, à l'évaluation des impacts et au renforcement de la coordination, y compris de la capacité de facilitation d'EMPRETEC-CNUCED à Genève. Les participants se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés depuis l'adoption du plan d'action en 2005 et ont demandé à la CNUCED de conduire le renforcement et l'expansion du réseau mondial EMPRETEC. Ils ont décidé de mettre en valeur le réseau mondial EMPRETEC à l'occasion de la douzième session de la Conférence à Accra en 2008. En outre, les représentants africains ont lancé leur propre

réseau régional, le Forum EMPRETEC Afrique, en vue de revitaliser le programme EMPRETEC dans le continent. Le Zimbabwe, l'Éthiopie et l'Ouganda conduiront les efforts de mobilisation de ressources, définiront des stratégies de communication et de commercialisation, veilleront au renforcement des programmes existants et créeront de nouveaux programmes nationaux avec le soutien de la CNUCED.

12. Avec l'assistance des centres EMPRETEC établis et du réseau de formateurs principaux, EMPRETEC a consolidé sa présence en Amérique latine ainsi que dans des pays anglophones et francophones d'Afrique. Outre des activités au Guyana, au Mexique et en Angola, des projets ont commencé d'être élaborés en Jordanie, dans les territoires palestiniens et en Roumanie. Les Gouvernements jordanien et roumain ont engagé des ressources financières substantielles pour assurer la poursuite de leurs programmes EMPRETEC respectifs au vu des résultats positifs obtenus en 2004 et 2005.

13. Plusieurs programmes de formation à l'entrepreneuriat ont comporté des échanges de formateurs principaux et des activités de coopération entre centres EMPRETEC. En coopération avec le Service brésilien d'appui aux microentreprises et aux PME (SEBRAE), des formateurs brésiliens ont apporté un appui à des programmes de formation au Guyana et en Angola; d'autres ont conduit un certain nombre d'ateliers en Jordanie, dans les territoires palestiniens et en Roumanie. EMPRETEC Ghana a formé du personnel local guyanien aux services d'aide aux entreprises. EMPRETEC Uruguay a lancé la mise en place du programme EMPRETEC au Mexique et a continué de coordonner la création des centres EMPRETEC au Guatemala et au Panama.

14. Pour ce qui est des outils de communication, la CNUCED a actualisé le matériel pédagogique relatif à l'entrepreneuriat et a modernisé le bulletin EMPRETEC. Un espace de travail Web fournit désormais un accès permanent à la documentation et à l'information, y compris un outil de communication en ligne, aux centres EMPRETEC dans le monde entier.

#### *Compétitivité des PME*

15. Quatre ouvrages ont été publiés sur l'internationalisation des entreprises et la compétitivité des PME:

- *Business Linkages: Programme Guidelines* indique les principaux aspects et les principales mesures à envisager pour renforcer les capacités et contribuer à la croissance des PME dans les pays en développement et les pays en transition;
- *Deepening Development through Business Linkages* passe en revue trois éléments critiques pour le développement du secteur privé et la définition d'une stratégie de relations interentreprises: un environnement commercial propice, l'accès au financement, et l'établissement de partenariats secteur public-secteur privé. Y sont analysées des études de cas portant sur les résultats positifs de programmes réalisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine;
- *Improving the Competitiveness of SMEs through Enhancing Productive Capacity: Proceedings of Four Expert Meetings* regroupe des communications présentées à quatre réunions d'experts de la CNUCED consacrées au développement et à la

compétitivité des PME (relations STN-PME, financement de la technologie pour les PME, développement et maîtrise de la technologie, et promotion de la compétitivité à l'exportation des PME);

- *Global Players from Emerging Markets: Strengthening Enterprise Competitiveness through Outward Investment* examine les raisons pour lesquelles les entreprises de pays en développement investissent à l'étranger, les conséquences pour la compétitivité des entreprises, les meilleures pratiques, et les mesures d'appui à l'internationalisation de ces entreprises. Cette publication se fonde sur des études de cas réalisées sur les investissements à l'étranger de pays en développement et de pays en transition, études qui ont également été des contributions utiles au *World Investment Report 2006*.

#### *Coopération technique pour le développement des entreprises*

16. La CNUCED a participé à un atelier sur le renforcement des capacités destiné à des responsables de la promotion des investissements dans des pays de l'ANASE (Tokyo, 28-30 mars 2006), organisé par le centre ANASE-Japon sur les stratégies pour la régionalisation des entreprises et les IED dans les pays de l'ANASE.

17. Pour la présentation officielle du *World Investment Report 2006* et des études de cas contenues dans la publication «Global Players from Emerging Markets», quatre réunions régionales ont été organisées avec des responsables de l'ANASE et des associations du secteur privé entre le 15 et le 18 novembre 2006.

18. En outre, la CNUCED a reçu plusieurs demandes d'assistance concernant les IED Sud-Sud, les PME et le développement des relations interentreprises, dont elle assure le suivi avec les homologues nationaux.

## **II. EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL**

### **Recommandation**

19. *La CNUCED devrait continuer de suivre et d'analyser la situation en ce qui concerne les transports internationaux et la facilitation du commerce et en étudier les conséquences pour les pays en développement, en mettant l'accent sur la situation spéciale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays les moins avancés ainsi que sur les besoins particuliers de leurs PME.*

### **Mesures prises**

20. Le secrétariat a continué de suivre et d'analyser la situation concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce. Les pays membres ont été informés de ses travaux par le biais de publications périodiques telles que l'*Étude sur les transports maritimes* (annuelle) et le bulletin trimestriel «Transport Newsletter», et de publications occasionnelles, outre l'établissement de la documentation pour les réunions. Les travaux de recherche sur la logistique

commerciale, les publications et les documents sont également disponibles sur le site Web de l'organisation, et la CNUCED contribue au site Web du Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports (voir [www.gfptt.org](http://www.gfptt.org)). En 2006, la CNUCED a converti toutes les monographies et autres documents consacrés aux ports et à des questions portuaires en format électronique et les a publiés en ligne, gratuitement. Des données historiques sur l'enregistrement des pavillons sont également disponibles en ligne gratuitement. Des fonctionnaires de la CNUCED ont présenté plusieurs communications et exposés lors de conférences, séminaires et ateliers internationaux, régionaux et nationaux. La CNUCED a poursuivi sa coopération avec l'Université maritime mondiale et d'autres institutions d'enseignement supérieur.

21. L'*Étude sur les transports maritimes 2006* est plus particulièrement consacrée à l'évolution du secteur des ports et des transports maritimes en Afrique subsaharienne. Elle traite également de l'évolution récente de la législation et de la réglementation concernant la sécurité maritime et la sécurité des chaînes mondiales d'approvisionnement, ainsi que les gens de mer. Dans le domaine de la sécurité, il s'agit en particulier du Cadre de normes de l'OMD visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial (cadre SAFE), adopté sous l'égide de l'OMD, ainsi que de l'adoption, sous l'égide de l'OMI, d'une réglementation obligatoire pour l'identification et la localisation à longue distance des navires effectuant des voyages internationaux (LRIT) dans le cadre de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de 1974 (Convention SOLAS) et de deux protocoles à la Convention de 1988 pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime (Convention SUA). Concernant les gens de mer, l'adoption, sous les auspices de l'OIT, de la Convention du travail maritime, 2006, qui fait la synthèse de plus de 65 normes internationales de travail, constitue une étape importante dans la réglementation des responsabilités et des droits concernant près de 1,2 million de personnes employées dans le monde dans le secteur des transports maritimes.

22. Compte tenu de la croissance constante des transports aériens internationaux, le secrétariat de la CNUCED a publié un guide sur différents aspects du droit du transport aérien (*Carriage of goods by air: A guide to the international legal framework*), qui a pour objectif d'aider les décideurs et les opérateurs des pays en développement à mieux comprendre le cadre juridique international complexe qui régit le transport de marchandises par air et de faciliter l'application par les pays des conventions internationales pertinentes.

23. La progression du trafic de conteneurs s'est poursuivie en 2006. L'accès aux réseaux mondiaux de transport maritime par conteneur est devenu d'une importance encore plus vitale pour la compétitivité des pays. La CNUCED a continué d'analyser les liaisons des pays avec les réseaux mondiaux de transport maritime et a publié trois articles sur ce sujet dans le bulletin *Transport Newsletter*. L'analyse montre que la plupart des pays étaient mieux desservis en 2006 qu'en 2005, en dépit de la persistance de fortes disparités.

24. La CNUCED a convoqué une réunion d'experts à Genève sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports, en octobre 2006. En s'appuyant sur un document d'information générale de la CNUCED où était analysée l'évolution de l'environnement international contribuant à une plus grande exploitation des TIC dans le commerce et les transports, les experts ont examiné les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique des pays qui envisageaient d'appliquer des mesures spécifiques de facilitation du commerce en faisant appel aux nouvelles technologies, y compris des mesures en rapport avec l'environnement commercial, institutionnel, juridique et



opérationnel pour les opérations douanières et autres opérations aux frontières et dans les ports. Le document d'information générale (TD/B/COM.3/EM.27/2) et le rapport de la Réunion (TD/B/COM.3/EM.27/3) ont été mis à la disposition de la Commission.

25. Enfin, la CNUCED a publié la deuxième partie de son manuel *Trade Facilitation Handbook*, qui regroupe un certain nombre de notes techniques sur différentes mesures de facilitation du commerce que les pays devraient envisager pour réformer leurs opérations commerciales et douanières, et leurs activités de transport.

### **Recommandation**

26. *La CNUCED devrait continuer de comparer les pratiques actuelles dans les pays en développement avec les normes internationales en matière de transports internationaux et de facilitation du commerce, et contribuer à créer et renforcer des mécanismes institutionnels dans les pays en développement permettant d'intégrer la facilitation des transports et du commerce dans le processus de développement.*

### **Mesures prises**

27. Pour aider à déterminer les répercussions dans les pays en développement de l'environnement de plus en plus sécuritaire dans lequel l'activité économique se déroule, le secrétariat a poursuivi ses travaux sur les implications économiques potentielles des modifications apportées à la Convention SOLAS et du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS). Ces instruments, adoptés sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI) en 2002, imposent de larges obligations aux gouvernements, ainsi qu'aux compagnies de transports maritimes et aux administrations portuaires participant au commerce international. À cet égard, le secrétariat a achevé une étude visant à déterminer si les pays en développement parvenaient à assurer le respect des règles internationales dans les délais prescrits, et de quelle façon. En outre, il s'est efforcé d'établir l'éventail des coûts associés à ce respect des règles internationales, afin de permettre, le cas échéant, quelques comparaisons, en tenant compte des niveaux de développement et de l'ampleur et de la nature des activités.

28. Une évaluation comparative des ports et une modélisation des transactions commerciales ont fait l'objet de deux articles du bulletin *Transport Newsletter*. La CNUCED a également réalisé un CD d'exercices autocorrigés, comportant des informations sur les actuelles conventions douanières et conventions de transit influant sur le transport multimodal.

### **Recommandation**

29. *La CNUCED devrait entreprendre des travaux de recherche et aider les pays en développement à participer aux négociations sur la facilitation du commerce et sur les services de transport et de logistique, notamment dans les contextes du Programme de Doha pour le développement.*

### **Mesures prises**

30. Bien que les négociations du Cycle de Doha à l'OMC soient actuellement suspendues, le processus de négociation sur les questions concernant la facilitation du commerce a souligné

en 2005 et 2006 la nécessité pour les pays en développement de bénéficier d'un appui efficace de la part de la communauté internationale pour mieux évaluer leurs besoins et leurs priorités et être capables de répondre à des propositions ou de déposer eux-mêmes des propositions concernant des mesures de facilitation. À cette fin, le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la facilitation du commerce permet de soutenir les travaux menés par les négociateurs des pays en développement dans les capitales et à Genève.

31. Établi au début de 2005, ce fonds a continué de recevoir des contributions financières des Gouvernements suédois et espagnol. Il vise à renforcer les capacités dans les pays en développement et les pays les moins avancés de participer effectivement aux négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce (projet INT/OT/4CO). En 2006, la CNUCED a organisé et coparrainé 10 ateliers régionaux, accueilli deux tables rondes organisées à l'intention des délégations à Genève et soutenu diverses autres activités nationales et régionales en rapport avec les négociations à l'OMC sur la facilitation du commerce. Le Fonds d'affectation spéciale a également contribué au financement d'un groupe national de soutien dans un pays d'Amérique du Sud.

32. Toujours dans le cadre des activités financées par le Fonds d'affectation spéciale, la CNUCED a établi un certain nombre de nouvelles notes techniques sur des mesures spécifiques de facilitation du commerce figurant dans diverses propositions faites au cours des négociations à l'OMC sur les articles V, VIII et X du GATT. Chaque note technique décrit la mesure dans le contexte de l'OMC et fournit une information sur les coûts, les avantages et les questions de mise en œuvre. À ce jour, 21 notes techniques ont été publiées et diffusées en ligne, en anglais et en espagnol (voir <http://r0.unctad.org/ttl/technical-notes.htm>).

### **Recommandation**

33. *La CNUCED devrait continuer de réaliser des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, notamment pour l'utilisation de systèmes automatisés tels que SYDONIA, pour améliorer la gestion du commerce international et des transports internationaux; une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration des accords de transit entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit.*

### **Mesures prises**

34. En 2006, le Programme SYDONIA (Système douanier automatisé) s'est poursuivi avec l'exécution de plusieurs projets d'assistance technique. En Afghanistan, deux couloirs de transit (vers les frontières du Pakistan et de la République islamique d'Iran) ont été créés et informatisés avec le SYDONIA++, ce qui s'est traduit par un accroissement immédiat des recettes budgétaires (0,7 million de dollars É.-U. en trois mois); le pilotage du SYDONIA DPS (traitement des déclarations) a commencé en novembre 2006. De nouveaux projets ont été lancés aux Comores, en Érythrée, aux Seychelles et au Swaziland. Le système est entré en service en République centrafricaine, en Guinée et au Nigéria (quatre bureaux exploitent le SYDONIA++ dans la région de Lagos). Des activités de formation ont démarré à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à la Trinité-et-Tobago.

35. Des centres régionaux ont été créés pour soutenir la mise en œuvre et la maintenance du système dans les pays utilisateurs et faciliter l'intégration régionale, notamment à Fidji, au Venezuela (pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes), au Burkina Faso (pour l'Afrique de l'Ouest), en Zambie (pour les pays du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, les Comores, l'Érythrée, les Seychelles, le Swaziland et la République démocratique du Congo) et en République-Unie de Tanzanie (pour d'autres pays de la région). Des discussions sont en cours avec la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et des donateurs potentiels pour créer un centre supplémentaire régional d'appui SYDONIA en Afrique et concevoir un système de transport en transit entre le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine.

36. Le développement de SYDONIAWorld s'est poursuivi. Ce système est totalement compatible avec SYDONIA++ et permet aux administrations douanières et aux négociants de traiter la plupart de leurs transactions par Internet. En 2006, des projets pour l'application de SYDONIAWorld ont été signés avec les Gouvernements haïtien, jordanien et libanais (bien que les activités au Liban aient été gelées en raison de la situation difficile dans ce pays). Des activités de mise en œuvre ont démarré en Côte d'Ivoire et en République arabe syrienne, avec des sites pilotes opérationnels prévus pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

37. En octobre 2006, la CNUCED a organisé une réunion des utilisateurs du SYDONIA dans le monde, à l'occasion de la Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports. Le secrétariat de la CNUCED et l'Équipe centrale SYDONIA ont présenté la stratégie du programme pour le développement et l'application future du système, et ont fait une présentation en direct du système SYDONIAWorld. Des représentants des pays utilisateurs du SYDONIAWorld ont présenté leurs activités nationales. Des débats ouverts ont permis aux participants d'échanger vues et expériences.

38. Le secrétariat a continué d'apporter un appui à l'élaboration d'accords relatifs au transport en transit dans le cadre du projet, financé par le Compte pour le développement de l'ONU, sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et des transports dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, s'agissant de la création de groupements de facilitation (projet M4). Des progrès notables ont été obtenus dans deux des trois couloirs de transit sélectionnés, à savoir le couloir reliant la Zambie au port de Walvis Bay en Namibie et le couloir reliant Vientiane (République démocratique populaire lao) à la région de Bangkok en Thaïlande. Des plans d'action pour l'amélioration des activités dans les couloirs ont commencé d'être appliqués dans les deux cas.

39. Le secrétariat a continué de fournir des services de coopération technique par le biais de différents projets: a) projet financé par la Norvège sur l'évaluation des besoins et des priorités en matière de facilitation du commerce (projet INT/OT/2CS); b) projet financé par la Suède sur la création de plates-formes de facilitation du commerce (projet INT/OT/3BJ); et c) projet financé par la Banque islamique de développement sur les opérations de transport multimodal international dans la région de l'Organisation de coopération économique (OCE) (projet RAS/OT/1BR). En préparation du deuxième atelier prévu dans le cadre du projet RAS/OT/1BR fin 2006 ou début 2007 sur le transport multimodal, quatre monographies nationales ont été réalisées – République islamique d'Iran, Kazakhstan, Pakistan et Turquie. Des rapports nationaux additionnels devraient également être établis avant l'atelier. De plus, un rapport de

synthèse de portée régionale reprenant les recommandations des monographies nationales a été établi.

40. Le projet sur la facilitation du commerce et des transports au Pakistan (projet PAK/99/A01, financé par la Banque mondiale depuis août 2001) a été achevé fin juin 2006. Au cours du premier semestre, les activités ont concerné l'établissement d'une étude sur la création d'une plate-forme de commerce électronique, la finalisation d'un rapport sur les frais de transport maritime et le processus administratif de clôture officielle de l'assistance technique (transfert des résultats du projet au Ministère du commerce, élaboration du rapport final). Sous l'égide de l'Initiative nationale relative aux couloirs de transit, récemment lancée par le Gouvernement pakistanais, la CNUCED pourrait être appelée à participer à un nouveau projet sur la facilitation du commerce.

41. Conformément à la lettre d'accord interinstitutions signée fin octobre 2004 par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS) et par la CNUCED, celle-ci a continué de fournir des services au titre du projet de modernisation d'urgence des douanes et de facilitation du commerce en Afghanistan (projet AFG/OT/4CE), financé par la Banque mondiale. En 2006, un expert en mission de longue durée, faisant office de directeur de projet sur le terrain, a été affecté au Ministère du commerce et de l'industrie à Kaboul. Diverses activités ont été réalisées, dont des missions d'experts concernant les douanes (mise en place et exploitation du module de transit SYDONIA sur deux couloirs de transit, préparation de la phase pilote de mise en œuvre du module de traitement des déclarations) et la facilitation du commerce (création d'un comité national de la facilitation du commerce et du transit, évaluation des besoins en matière de formation de l'industrie afghane des transitaires, et élaboration de l'aide-mémoire de l'Afghanistan sur son régime de commerce extérieur en tant qu'étape initiale du processus d'accession à l'OMC). Des personnels de projet basés à Genève pour les volets SYDONIA et facilitation du commerce ont réalisé quatre missions sur le terrain afin de superviser l'exécution du projet.

### **Recommandation**

42. *La CNUCED devrait continuer de coopérer avec d'autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres mécanismes de coopération pour mener à bien le programme de travail du secrétariat dans les domaines des transports internationaux et de la facilitation du commerce.*

### **Mesures prises**

43. La CNUCED continue de contribuer activement aux travaux effectués sous l'égide de la CNUDCI concernant l'élaboration d'un nouveau projet de convention internationale sur le transport de marchandises [effectué entièrement ou partiellement] [par mer]. Le secrétariat coopère également avec d'autres organismes compétents participant à l'élaboration de règles et normes internationales uniformes, en assistant aux réunions de ces organes et en fournissant des contributions de fond. Il s'agit, par exemple, de travaux réalisés sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe, dont l'élaboration d'un protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), de 1956, en vue de faciliter l'utilisation de formules électroniques à la place des traditionnels documents papier, et du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

(CEFACT/ONU), telles que l'élaboration de recommandations sur l'utilisation de documents de transport et le développement de guichets uniques.

44. La CNUCED a participé aux réunions biannuelles du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce tenues, respectivement, à Genève en février 2006 sous l'égide de la CEE, et en octobre 2006 à Washington, sous l'égide de la Banque mondiale. À ces réunions, les principales organisations internationales s'occupant de la facilitation du commerce et des transports ont échangé des expériences et coordonné leur contribution. La CNUCED a également participé à la huitième réunion interorganisations sur la facilitation du commerce, organisée par la Commission économique pour l'Europe immédiatement après la réunion du Partenariat mondial. Les réunions interinstitutions constituent le principal élément d'un mécanisme de coopération dont l'établissement a été demandé par le Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, en vue d'identifier les questions liées à la facilitation du commerce devant être abordées de façon coordonnée au sein du système des Nations Unies.

45. En coopération avec la CEE, la CNUCED a organisé un atelier de deux jours sur le renforcement des organismes nationaux et régionaux de facilitation du commerce (octobre 2006). C'était l'une des activités du projet, financé par la Suède, sur la création de plates-formes de facilitation du commerce. L'objectif était de favoriser un échange d'expériences sur la mise en place d'organismes de facilitation du commerce, d'identifier les meilleures pratiques pour la création et le fonctionnement de ces organes, et d'en assurer la viabilité. Y ont participé quelque 50 représentants de 28 organisations nationales et régionales et organisations assimilées (y compris des organisations professionnelles, des comités nationaux de facilitation du commerce et des transports et des comités interinstitutionnels du JITAP). Des représentants de l'Organisation mondiale des douanes et de la Banque mondiale ont enrichi les discussions de leurs contributions.

### III. LES TIC ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

#### **Recommandations**

46. *La CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, effectuer des travaux de recherche et d'analyse directive sur les incidences sur le développement économique des différents aspects des TIC et du commerce électronique; il faudrait veiller particulièrement à ce que les questions de commerce et de développement soient dûment prises en compte dans les discussions et les négociations internationales consacrées aux TIC et au commerce électronique.*

47. *Elle devrait veiller à ce que le Rapport sur l'économie de l'information s'inscrive dans une optique de développement et faire de l'examen de cette question un élément à part entière de l'ordre du jour de la Commission en vue de faciliter l'élaboration d'un consensus.*

#### **Mesures prises**

48. Le secrétariat s'acquitte de ses travaux d'analyse directive sur la contribution des TIC et du commerce électronique au développement par la rédaction du *Rapport sur l'économie de l'information*, publié en novembre 2006. Ce rapport continue de fournir l'information la plus à

jour disponible sur l'utilisation des TIC dans les pays en développement, sur la base de travaux de mesure effectués par la CNUCED.

49. À l'appui des efforts déployés par les pays en développement pour réduire la fracture numérique, le *Rapport 2006* met en avant plusieurs incidences pour ces pays des changements que les TIC et le commerce électronique apportent aux activités productives, commerciales et financières, y compris une section spécifiquement consacrée à l'emploi, et analyse les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement.

50. Pour aider ces pays à évaluer leurs politiques et leurs plans nationaux relatifs aux TIC, le *Rapport 2006* propose un cadre type d'examen de la politique des TIC et invite les gouvernements à réaliser un tel examen. Il présente également un cadre que les décideurs des pays en développement pourraient utiliser pour concevoir des interventions en faveur des pauvres dans le domaine des TIC, ou pour évaluer la valeur des TIC du point de vue de leur impact sur la pauvreté. Sont également examinées des questions plus spécifiques, telles que l'intérêt pour le commerce électronique de la structure stratifiée du réseau Internet et des technologies d'architecture orientée services, en particulier les services Web, ainsi que les effets des TIC sur la production, la distribution et les prix du pétrole, ce qui a des incidences pour les pays en développement importateurs de pétrole.

51. Enfin, le *Rapport 2006* présente un examen de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation des communications électroniques dans les contrats internationaux, récemment adoptée, afin d'aider les pays en développement à définir un cadre juridique pour le commerce électronique reprenant les meilleures pratiques internationales et facilitant des transactions électroniques des entreprises aux niveaux national et international.

52. La note thématique sur le point 5 de l'ordre du jour de la Commission, consacré aux TIC et au commerce électronique au service du développement (TDB/COM.3/81), s'appuie sur les thèmes traités dans le *Rapport 2006*.

### **Recommandation**

53. *La CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, poursuivre ses travaux sur la mesure des TIC, en coopération avec les organismes et les programmes visant au renforcement des capacités statistiques, et contribuer au Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, afin que les pays en développement puissent mesurer l'accès à ces technologies, leur utilisation et leur impact, en particulier dans le domaine du commerce électronique et du développement.*

### **Mesures prises**

54. La CNUCED a commencé d'exécuter en juin 2006 un projet, financé par le Compte pour le développement, sur le renforcement des capacités pour la mesure des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'aider les décideurs des pays en développement à prendre des décisions informées sur les politiques et les stratégies nationales en matière de TIC en donnant aux institutions statistiques compétentes la capacité d'établir des statistiques et des indicateurs sur les TIC comparables au niveau international. La rédaction d'un manuel de formation pour la collecte de statistiques sur l'utilisation des TIC par les entreprises, qui formera

la base d'un cours de formation sur le même sujet, est désormais bien avancée. Des missions consultatives sont prévues dans différents pays pour organiser une formation sur place, réaliser des ateliers régionaux de formation à l'appui de la création de réseaux régionaux, concevoir du matériel technique sur les statistiques relatives aux TIC et mettre en place une base de données sur les indicateurs du commerce électronique dans les pays en développement. Les bénéficiaires seront choisis dans les quatre régions en développement (Afrique, Asie-Pacifique, Asie occidentale et Amérique latine et Caraïbes), sur la base d'un bilan des besoins en assistance technique réalisé conjointement avec le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement (voir plus loin). Le projet participe directement de la mise en œuvre du Plan d'action de Genève adopté par le SMSI et de son suivi, comme convenu dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui appelle à une évaluation périodique sur la base d'indicateurs statistiques comparables.

55. La CNUCED continue de jouer un rôle de premier plan dans le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement à travers son comité directeur et son groupe spécial sur le renforcement des capacités. Le Partenariat a compilé un fichier d'experts des statistiques des TIC, et un bilan des besoins d'assistance technique réalisé à l'été 2006 a permis de recueillir 35 demandes de pays en développement. Les partenaires ont déjà engagé diverses activités d'assistance technique, telles que missions consultatives, conception et exécution d'activités de formation et organisation d'ateliers plus ciblés sur l'échange de meilleures pratiques et la mesure des TIC de pointe aux niveaux régional et national. Par exemple, la CNUCED, l'UIT et la CESAP ont organisé ensemble un atelier régional sur la mesure de la société de l'information dans la région Asie-Pacifique (Bangkok, juillet 2006). La CNUCED a contribué à un séminaire de l'OCDE sur les statistiques des TIC en Chine (Beijing, septembre 2006). La CEPALC a organisé un troisième atelier régional sur la mesure de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (Panama, novembre 2006), avec des contributions et la participation de l'UIT, de l'OCDE et de la CNUCED. Le Partenariat poursuit ses travaux sur l'élaboration de méthodes et de nouveaux indicateurs de base dans des domaines tels que l'éducation et l'administration publique.

## **Recommandations**

56. *La CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, continuer d'organiser des discussions internationales et des échanges d'expériences sur les TIC et le commerce électronique et sur leurs applications pour la promotion du commerce, du développement et des politiques visant à créer un environnement propice, aux niveaux national et international, à l'économie de l'information. À cet égard, elle devrait en outre fournir une assistance technique et réaliser des travaux de recherche pour aider les pays en développement à accroître leur capacité de participer aux processus internationaux en cours concernant les biens et services liés aux TIC.*

57. *Dans le cadre du système des Nations Unies, la CNUCED devrait prendre des mesures opérationnelles pour contribuer à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information, en donnant la priorité aux questions les plus importantes du point de vue du développement.*

**Mesures prises**

58. Dans le cadre des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (cours au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), un module intitulé «L'économie de l'information: questions de politique générale» a été diffusé à Beyrouth (juin 2006), Belgrade (septembre 2006) et Bangkok (novembre 2006); il sera également diffusé au Caire en février 2007. Il propose une perspective régionale et vise à familiariser les participants avec les principales conséquences économiques et politiques du développement des TIC, en insistant sur les incidences de celles-ci sur la productivité (aux niveaux microéconomique et macroéconomique) et donc sur les résultats économiques. Y sont examinés: le rôle du commerce électronique, y compris le commerce en ligne et les communications et transactions intragroupes et interentreprises, et les efforts déployés pour mesurer l'utilisation et l'impact des TIC, ainsi que l'accès à ces technologies; les éléments de base de stratégies nationales en matière de TIC et de commerce électronique, en faisant appel à des secteurs tels que le tourisme et à des applications telles que la délocalisation de services aux entreprises; les aspects réglementaires; et des questions internationales actuelles, d'une grande importance pour le développement de l'économie de l'information. Le module souligne enfin qu'il incombe aux gouvernements de renforcer l'efficacité et de stimuler la diffusion des TIC dans les entreprises et les ménages, en développant, par exemple, l'administration en ligne et l'utilisation des logiciels libres.

59. Le secrétariat a fourni des services consultatifs sur les aspects juridiques du commerce électronique au Gouvernement de la République démocratique populaire lao (mars 2006), organisé un atelier au Cambodge (mars 2006) et diffusé un cours de formation à distance sur le même sujet à Maurice (mars-avril 2006). Un atelier régional, organisé en coopération avec le secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est, se tiendra à Nairobi en décembre 2006.

60. La Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement (Genève, 4 et 5 décembre 2006), organisée conjointement par la CNUCED, l'OIT et l'OCDE, a réuni des experts de pays développés et de pays en développement, d'organismes internationaux et régionaux et d'organisations de la société civile. Les participants ont échangé expériences et meilleures pratiques sur les moyens de tirer le plus grand parti des possibilités offertes par les TIC pour améliorer le développement économique et social. Ils ont analysé le processus de conception et d'exécution de stratégies et d'outils efficaces en matière de TIC dans une perspective privée et publique, sur la base de partenariats entre les différents acteurs du processus du SMSI. Le rapport de la Réunion sera mis à la disposition de la Commission pour examen.

**Recommandations**

61. *La CNUCED devrait, dans les limites de son mandat et en coopération avec d'autres organisations internationales et, le cas échéant, des entités non gouvernementales, contribuer au renforcement des capacités dans les domaines de la technologie et des TIC au service du développement dans les secteurs présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.*

62. *Dans le cadre du système des Nations Unies, elle devrait prendre des mesures opérationnelles pour contribuer à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial*



*sur la société de l'information, en donnant la priorité aux questions les plus importantes du point de vue du développement.*

### **Mesures prises**

63. Comme il est indiqué ailleurs dans le présent rapport, la CNUCED coopère autant qu'elle le peut avec d'autres organisations internationales pour réaliser des activités de renforcement des capacités, en particulier des capacités statistiques pour la mesure de la contribution des TIC et du commerce électronique au développement et dans le domaine des logiciels libres. Elle a également continué de soutenir activement les initiatives Sud-Sud dans le domaine des TIC.

64. Outre sa participation à plusieurs initiatives découlant du SMSI, la CNUCED a noué un partenariat avec l'Organisation internationale du Travail et le Centre du commerce international dans l'objectif de traiter certains aspects fondamentaux du commerce et de l'emploi électroniques. Ce partenariat a organisé la première réunion relevant de la ligne d'action du SMSI «commerce électronique et cybertravail» (Genève, mai 2006), où a été reconnu le rôle essentiel que jouaient les représentants compétents des gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé dans l'élaboration, la promotion et l'application de projets et programmes pertinents.

### **Recommandation**

65. *La CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, poursuivre l'étude des avantages potentiels des logiciels libres pour les pays en développement, en accordant une attention particulière aux besoins des PME.*

### **Mesures prises**

66. La CNUCED et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont organisé ensemble un séminaire sur les logiciels libres (Alternative Technologies for Development: Free Open-Source Software(FOSS)), à New York en août 2006. Ce séminaire faisait partie d'une réunion de trois jours consacrée à la politique des TIC et au développement, dont l'objectif était de stimuler une réflexion critique et de permettre une discussion et un échange d'informations sur les implications potentielles des TIC au niveau mondial.

67. Le séminaire CNUCED-UNITAR a fourni aux États membres l'information nécessaire pour examiner et replacer la question des logiciels libres dans le contexte des discussions et débats internationaux sur les stratégies en matière de politique des TIC; il a été extrêmement fructueux, aussi bien dans son déroulement que par ses résultats. Plusieurs points peuvent être soulignés. Le séminaire a permis des interactions et des échanges intenses entre délégations, experts des logiciels libres et représentants du secteur des TIC. Les discussions ont notamment porté sur l'utilisation des logiciels libres en Afrique, en particulier dans les institutions publiques et les entreprises africaines, ainsi que sur l'analyse du choix des logiciels libres d'un point de vue aussi bien pragmatique que de principe. On y a souligné l'importance du thème des logiciels libres pour les délégations des pays membres et autres acteurs dans l'attente des débats à l'Assemblée générale sur les questions relatives aux TIC, et les discussions ont montré les synergies qui pouvaient découler d'une coopération interinstitutions, en l'occurrence entre la CNUCED et l'UNITAR. Enfin, le séminaire a fait ressortir le rôle de chef de file joué par

la CNUCED concernant les questions relatives aux logiciels libres et a permis de profiter du cadre de partenariat dans ce domaine de la CNUCED pour mobiliser d'importantes compétences extérieures.

68. Des travaux supplémentaires sur les logiciels libres ont été entrepris dans le contexte de plusieurs partenariats mis en place, ou qui le seront prochainement, avec des entités publiques et privées menant des programmes de renforcement des capacités humaines, à travers des activités de sensibilisation et de formation aux logiciels libres.

-----